



18/01/2021

# PREVOYANCE

## MAJORATION DU CAPITAL DECES

Présenté ce jour au Conseil Commun de la Fonction Publique, un projet de décret prévoit la majoration du capital décès pour les ayants droits des agents publics.

Jusqu'à maintenant les agents publics étaient rattachés au décret du 2015-1399 du 3 novembre 2015 - forfait de 13.600€

Avec ce projet de décret, une mesure spécifique à la Fonction Publique sera effective à la publication du décret avec un effet rétroactif au 1er janvier 2021.

**La revalorisation sera à hauteur de la dernière rémunération brute annuelle avec prise en compte du dernier indice détenu par l'agent.**

**LA FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS  
LA FORCE DE L'ACTION !**

Services Publics CFE-CGC - 15/17 rue Beccaria - 75012 Paris  
01.44.70.65.90 fonctionspublicues@cfecgcfp.org www.cfecgcfp.org